

30 JUILLET 2020, 15 h 30

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Mise à jour du 30 juillet 2020

Tests de dépistage réalisés au Yukon	Cas confirmés : 14	Guérisons : 11	Tests négatifs : 1 548	En attente de résultat : 26	Nombre de tests effectués : 1 588
--------------------------------------	--------------------	----------------	------------------------	-----------------------------	-----------------------------------

État d'urgence : L'état d'urgence a été déclaré le 27 mars 2020 et a été prolongé de 90 jours le 12 juin 2020.

Soins de santé

- Un Yukonnais a contracté la COVID-19 en dehors du territoire : <https://yukon.ca/fr/news/un-autre-yukonnais-contracte-la-covid-19-en-dehors-du-territoire>.
- Publication des lignes directrices en matière de santé et de sécurité pour les écoles (de la maternelle à la 12e année) et le transport scolaire : <https://yukon.ca/fr/news/publication-des-lignes-directrices-en-matiere-de-sante-et-de-securite-pour-les-etablissements>.
- Les professionnels des soins de santé ont élargi la liste des symptômes à surveiller pour le dépistage de la COVID-19 chez les Yukonnais qui n'ont pas voyagé en dehors du territoire : <https://yukon.ca/fr/news/expanded-testing-criteria-covid-19>.
- Le centre d'évaluation respiratoire a rouvert ses portes.
- Les règles de visite de l'Hôpital général de Whitehorse ont changé. Tous les patients hospitalisés ont maintenant le droit de recevoir la visite d'une personne désignée.
- Il est maintenant possible de rendre visite aux résidents de centres de soins prolongés, à l'extérieur seulement.
- Afin d'aider les personnes à risque au Yukon à faire face à la pandémie, des [services en ligne de santé mentale et de soutien social](#) sont mis à la disposition des populations vulnérables.

Déplacements et frontières

- Des règles plus strictes sont imposées aux ressortissants étrangers transitant par le Canada vers l'Alaska : <https://www.canada.ca/fr/agence-services-frontaliers/nouvelles/2020/07/covid-19--des-regles-plus-strictes-pour-les-ressortissants-etrangers-transitant-par-le-canada-vers-lalaska.html>.
- Le Canada et les États-Unis ont convenu de garder leur frontière fermée jusqu'au 21 août.
- Les résidents de la Colombie-Britannique, du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon sont autorisés à faire des allers-retours entre les deux régions sans avoir à s'isoler pendant 14 jours.
- Le port du masque est obligatoire dans les aéroports du Yukon et le gouvernement canadien exige désormais que soit vérifiée la température de tous les passagers.

Entreprises et aides financières

- Le programme d'aide au loyer a été prolongé : <https://yukon.ca/fr/news/prolongement-du-programme-daide-au-loyer>.
- Les locataires résidentiels qui font l'objet d'une mesure de protection de la santé après le 25 juin, ou ceux qui ne peuvent pas respecter les conditions de leur convention de location parce qu'ils font l'objet de mesures de protection de la santé en raison de la COVID-19, ne peuvent être expulsés.

Application de la loi

- L'étape 3 commencera le 1^{er} août 2020 et durera jusqu'à ce qu'un vaccin contre la COVID-19 soit disponible. Seront autorisés : les activités intérieures planifiées, dans des locaux loués et ayant un public assis d'au plus 50 personnes; et les activités extérieures rassemblant jusqu'à 100 personnes.
- À compter du 1^{er} août, les jumelages de ménages des Yukonnais pourront compter de trois à cinq familles, pour un total de 15 personnes par ménage jumelé.
- À compter du 20 juillet 2020, aux points de contrôle frontalier, on remettra un autocollant de véhicule à l'arrivée dans le territoire de certains visiteurs : <https://yukon.ca/fr/news/july-22-2020-covid-19-update>.
- Pour obtenir des informations sur l'application de la loi ou pour signaler les infractions à la *Loi sur les mesures civiles d'urgence*, envoyez un courriel à covid19enforcement@gov.yk.ca ou téléphonez au 1-877-374-0425.

